



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 février 2023  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Point 148 de l'ordre du jour  
**Rapport sur les activités du Bureau des services  
de contrôle interne**

## **Évaluation de l'appui apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit en République centrafricaine**

### **Rapport du Bureau des services de contrôle interne**

#### *Résumé*

Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a évalué la pertinence, la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit en République centrafricaine.

Au cours de la période couverte par l'évaluation (2016-2022), la MINUSCA a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la lutte contre l'impunité, de la présence institutionnelle et des activités de l'État ainsi que de l'état de droit sur tout le territoire, instaurant ainsi une paix et une sécurité relatives. La MINUSCA a obtenu ces résultats en dépit des cycles récurrents de violence et de rébellion armée, des tensions politiques et de la lenteur du processus de paix. Il existe d'autres obstacles majeurs à la mise en œuvre du mandat, notamment : les mauvaises infrastructures, en particulier pour ce qui est des réseaux de transport routier et de communication ; l'insuffisante volonté politique ; la corruption ; les capacités opérationnelles et logistiques limitées des institutions ; le manque de soutien budgétaire aux institutions nationales et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

L'appui de la MINUSCA était conforme au mandat qui lui était confié par le Conseil de sécurité de l'ONU. La MINUSCA a fait progresser la lutte contre l'impunité en améliorant la reddition de comptes, ainsi que la restauration et l'extension de l'autorité de l'État en renforçant sa présence et son efficacité dans tout le pays. La Mission a également renforcé l'état de droit en faisant la promotion de l'indépendance, de l'égalité, de l'accessibilité et de l'administration de la justice. La



MINUSCA a apporté un appui conforme aux priorités du Gouvernement, à cela près qu'elle n'a pas adopté de position proactive contre les groupes armés, en raison d'une divergence de vues sur la nécessité de s'appuyer sur une approche essentiellement militaire pour résoudre les conflits.

L'appui fourni par la MINUSCA a permis de répondre très largement aux besoins de la population centrafricaine, notamment dans les domaines de la sécurité, du règlement des conflits, du soutien humanitaire, des droits humains, de l'accès à la justice et des services sociaux de base de nature essentielle. La MINUSCA a fait sensiblement progresser les partenariats avec les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre de la planification et de la programmation conjointes et dans la mise en œuvre des priorités conjointes, malgré les limites rencontrées.

Cependant, la lenteur des réformes, l'ampleur de l'aide requise et l'instabilité persistante ont entravé les changements profonds. Les problèmes d'impunité liée à la poursuite des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, les faibles taux de condamnation, la libération de certains auteurs présumés qui sont des personnalités connues et les atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire ont persisté.

Des obstacles majeurs se sont dressés en interne, notamment l'insuffisance des ressources allouées à l'exécution du mandat ; un déploiement limité des ressources dans les bureaux locaux et les bases avancées ; la coordination et l'intégration inadéquates entre les différentes composantes de la Mission ; des capacités de suivi et d'évaluation insuffisantes ; ainsi qu'une planification et une mise en œuvre conjointes inadéquates par les composantes de la Mission.

S'agissant de l'état de droit, les problèmes de sécurité et la faiblesse des capacités institutionnelles ont limité l'efficacité de l'appui de la MINUSCA aux institutions de la République centrafricaine, celui-ci ne se révélant que partiellement durable. La MINUSCA a activement défendu et soutenu les réalisations en matière d'état de droit par la prise en compte des questions de genre, la promotion des objectifs de développement durable, l'inclusion des personnes handicapées et la protection de l'environnement, même si une approche systématique faisait défaut.

Pour rendre encore plus pertinent et plus efficace l'appui que la MINUSCA apporte à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et au renforcement de l'état de droit en République centrafricaine, le BSCI formule quatre recommandations importantes axées sur le renforcement des capacités des institutions de l'État à consolider l'état de droit, le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, l'allocation de davantage de ressources aux fins de l'exécution du mandat et le renforcement de la planification conjointe, de la coordination et de l'intégration au sein de la Mission.

## I. Introduction

1. L'objectif de l'évaluation était de déterminer, de manière aussi systématique et objective que possible, la pertinence et l'efficacité du soutien apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit en République centrafricaine.
2. Couvrant la période allant de juillet 2016 à juin 2022 et à l'aune des critères de pertinence, de cohérence et d'efficacité, l'évaluation a examiné comment la Mission a contribué à une paix, une sécurité et une stabilisation durables. Les institutions de l'État ont été le premier bénéficiaire et la population le bénéficiaire final de l'appui fourni par la MINUSCA.
3. Il a été demandé à la MINUSCA et au Département des opérations de paix de formuler des observations (voir annexe).

## II. Contexte

4. **Vue d'ensemble et rôle.** La MINUSCA a été établie le 10 avril 2014 par le Conseil de sécurité, conformément à la résolution [2149 \(2014\)](#). Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a autorisé la MINUSCA à utiliser tous les moyens nécessaires pour accomplir son mandat, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement. La MINUSCA doit s'acquitter de tâches prioritaires, entre autres : la protection des civils ; le recours aux bons offices et l'appui au processus de paix, y compris à la mise en œuvre du cessez-le-feu et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ; l'aide à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire ; la protection du personnel et des biens des Nations Unies. La MINUSCA doit s'acquitter d'autres tâches, notamment : l'appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de sécurité et au maintien de l'intégrité territoriale ; à la promotion et à la protection des droits humains ; au dialogue républicain et aux élections de 2023 ; à la réforme du secteur de la sécurité ; au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ainsi que l'action en faveur de la justice nationale et internationale ; l'appui à la lutte contre l'impunité et le soutien à l'état de droit<sup>1</sup>.

5. **Thème central de l'évaluation.** L'évaluation était principalement axée sur les réalisations de la MINUSCA dans le soutien qu'elle apporte à la lutte contre l'impunité et à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit<sup>2</sup>. Elle porte sur des domaines spécifiques, entre autres : l'efficacité de la chaîne de justice pénale, la responsabilité des institutions, l'administration de la justice, l'administration pénitentiaire, la promotion et la protection des droits humains, la justice transitionnelle, la protection des communautés, la cohésion sociale, le soutien apporté à l'extension de l'autorité de l'État (en particulier aux institutions judiciaires, pénitentiaires, de police, de gendarmerie et militaires et à l'administration civile à tous les niveaux), ainsi que les aspects pertinents de la réforme du secteur de la sécurité et du programme désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. L'évaluation a également pris en considération les aspects liés aux droits humains (y compris l'intégration des personnes handicapées), à l'intégration du genre, aux objectifs de développement durable (notamment l'objectif 16) et à la protection de

<sup>1</sup> Résolution [2659 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité.

<sup>2</sup> [A/76/572](#) (Composante 3).

l'environnement dans la programmation de l'appui aux institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité.

6. **Vision stratégique.** La MINUSCA a pour mandat de mettre en œuvre une vision stratégique pluriannuelle visant à créer les conditions politiques, les conditions de sécurité et les conditions institutionnelles qui permettent d'engager une réconciliation nationale et d'instaurer une paix durable par la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et l'élimination de la menace que représentent les groupes armés en adoptant une approche globale et une posture proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix<sup>3</sup>.

7. **Difficultés extérieures.** Les causes profondes non résolues des conflits, notamment l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, les cycles récurrents de violence et de rébellion armée, la marginalisation de certaines franges de la population civile, les préoccupations liées à l'identité nationale, les questions liées à la transhumance et les revendications locales sont autant d'obstacles que la MINUSCA doit surmonter pour s'acquitter de son mandat comme il se doit. La MINUSCA a également dû faire face à d'autres difficultés pour mettre en œuvre son mandat de manière efficace, notamment les tensions entre le Gouvernement et la Mission en 2020 et en 2021<sup>4</sup>, le manque de confiance des institutions militaires et policières nationales envers la MINUSCA, les violations de l'accord sur le statut des forces, les campagnes de désinformation ou de mésinformation, les discours haineux et l'incitation à la haine et à la violence ainsi que les sentiments négatifs du public ont également limité sa capacité de fonctionner efficacement. D'autres problèmes ont découlé du recours par le Gouvernement à d'autres forces de sécurité et des violations du droit humanitaire international et des atteintes aux droits humains qu'elles ont commises, de l'utilisation de munitions explosives par des forces ennemies (49 attaques dont 5 ont touché la MINUSCA, blessant six soldats de la paix)<sup>5</sup>, des activités criminelles transfrontalières des combattants armés ainsi que du trafic d'armes et provenant d'une zone de conflit<sup>6</sup>. En outre, les services n'ont pu être fournis comme il faut en raison des ressources budgétaires limitées de l'État, exacerbées par la diminution de l'aide étrangère, la faiblesse des capacités institutionnelles et la médiocrité des infrastructures du pays.

### III. Méthodologie

8. L'évaluation a été réalisée principalement au moyen de données primaires, provenant notamment de l'observation directe lors d'une visite sur le terrain et d'entretiens individuels et collectifs avec des représentants des bénéficiaires, des entités régionales, des fonctionnaires du Gouvernement, des organisations de la société civile, de la MINUSCA, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix et de l'équipe de pays des Nations Unies. Au total, le BSCI a mené 60 entretiens individuels et 15 entretiens collectifs, établissant un contact avec plus de 300 personnes. Une enquête électronique a été menée auprès de 183 personnes (taux de réponse de 48 %) provenant de la MINUSCA, du Département des opérations de paix, des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile. Pour mesurer les

<sup>3</sup> *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations*, 2008.

<sup>4</sup> [S/2022/491](#) ; personnes interrogées au sein du Gouvernement et de la MINUSCA.

<sup>5</sup> Juin 2020-juin 2022.

<sup>6</sup> Sur ces violations, 45 % ont été perpétrées par des acteurs étatiques, 50 % par les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et 5 % par d'autres (Rapport trimestriel de la Division des droits humains de juillet-septembre 2022).

perceptions et les expériences de la population centrafricaine, l'évaluation a bénéficié des enquêtes de perception menées par le Harvard Humanitarian Institute de 2016 à 2021, financées conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MINUSCA, ainsi que de l'enquête d'opinion de la Banque mondiale auprès du pays (2020).

9. **Limites de l'évaluation.** Il n'a été possible de se rendre que dans quatre des sept bases de la MINUSCA qui avaient été ciblées en raison des mauvaises conditions météorologiques. Les données requises n'étaient pas toujours disponibles auprès des institutions gouvernementales.

## IV. Résultats de l'évaluation

### A. L'appui apporté par la MINUSCA à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit était conforme au mandat que lui avait confié le Conseil de sécurité, aux priorités du Gouvernement et aux besoins de la population

#### 1. L'appui de la MINUSCA était conforme au mandat qui lui était confié par le Conseil de sécurité de l'ONU

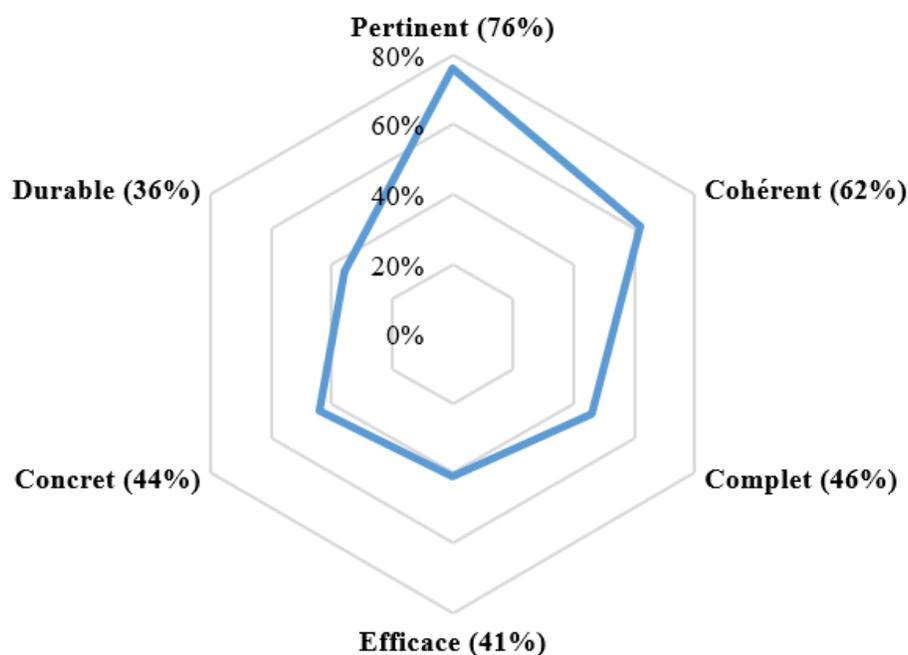
10. L'appui de la MINUSCA était conforme au mandat du Conseil de sécurité et mis en œuvre dans le respect du concept de la mission, du concept stratégique et du concept opérationnel des plans, programmes et activités au niveau des composantes. La Mission a renforcé l'état de droit en faisant la promotion de l'indépendance, de l'égalité, de l'accessibilité et l'administration de la justice ; a appuyé la restauration et l'extension de l'autorité de l'État en renforçant la présence et l'efficacité de l'État sur tout le territoire ; et a fait progresser la lutte contre l'impunité en renforçant l'obligation de rendre compte faite aux institutions publiques. La plupart des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants du Gouvernement et des membres des organisations de la société civile se sont dits extrêmement satisfaits du rôle prédominant joué par la MINUSCA pour assurer une paix et une stabilité relatives en République centrafricaine. La pertinence et la cohérence de l'appui de la MINUSCA eu égard au mandat de l'ONU, aux priorités du Gouvernement et aux besoins de la population ont été classées comme les caractéristiques les plus appréciées par les personnes interrogées par le BSCI (voir fig. I).

#### 2. L'appui fourni par la MINUSCA était aligné sur les priorités du Gouvernement et cohérent avec celles-ci, malgré quelques points de divergence

11. L'alignement et la cohérence de l'appui de la MINUSCA vis-à-vis des priorités du Gouvernement ont été favorisés et renforcés par l'organisation et la mise en œuvre des priorités du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix adoptée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Cependant, certaines personnes interrogées ont souligné certains points de divergence entre les priorités de la MINUSCA et celles du Gouvernement<sup>7</sup>, notamment le fait que le Gouvernement attende de la MINUSCA qu'elle adopte une attitude plus proactive à l'égard des groupes armés et le fait que la MINUSCA continue de s'appuyer sur une approche essentiellement militaire du règlement des conflits.

<sup>7</sup> S/2022/491.

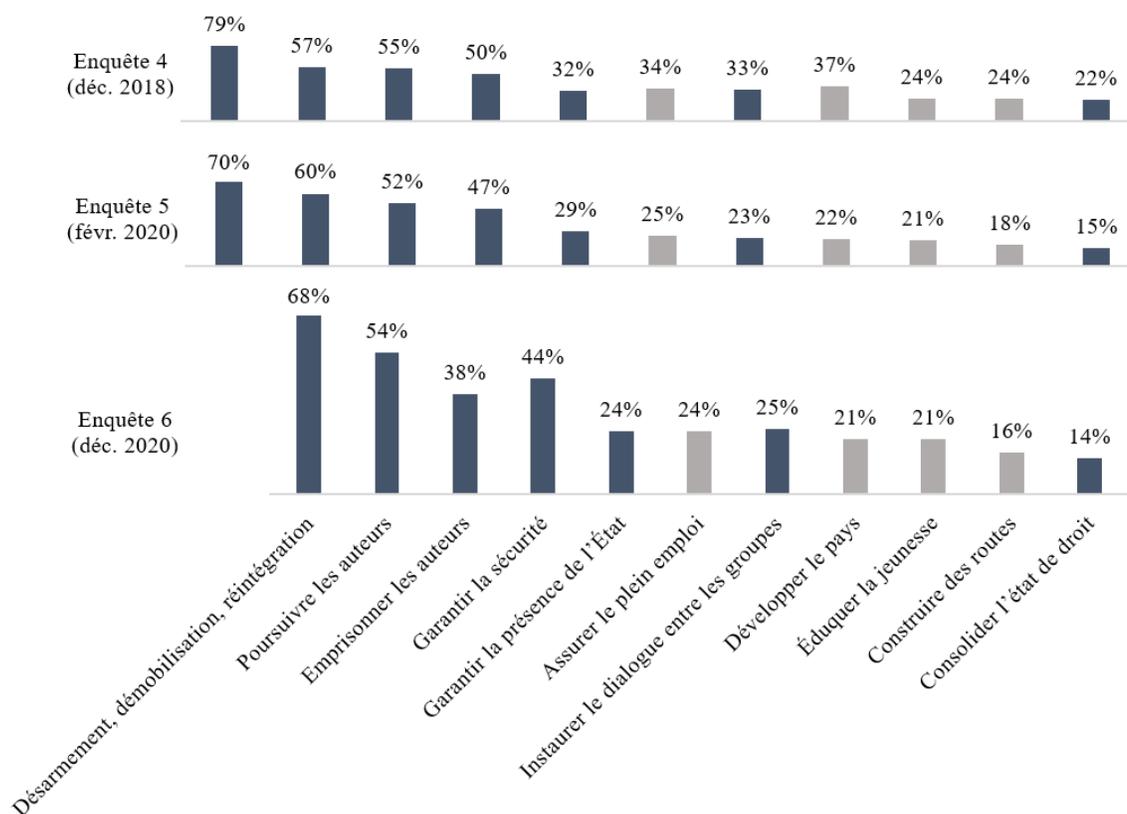
Figure I  
**Caractéristiques du soutien de la MINUSCA d'après les réponses des personnes interrogées dans l'enquête du BSCI**



### 3. L'appui de la MINUSCA répondait aux besoins de la population centrafricaine

12. L'appui fourni par la MINUSCA répondait aux besoins de la population centrafricaine, notamment dans les domaines de la sécurité, du règlement des conflits, du soutien humanitaire, des droits humains, de l'accès à la justice et des services sociaux de base de nature essentielle. Pour cerner ces besoins et y répondre, la MINUSCA a noué des contacts étroits avec les organisations de la société civile ; les chefs religieux et communautaires, les dirigeants et dirigeantes des organisations de femmes et de la jeunesse ; les membres de la communauté, les représentants du peuple et les fonctionnaires de l'administration civile aux niveaux national, préfectoral et sous-préfectoral. Il est ressorti des enquêtes de perception successives MINUSCA-PNUD-Harvard Humanitarian Institute que les priorités principales de la population étaient conformes aux domaines prioritaires du soutien fourni par la MINUSCA et alignées sur son mandat ; il s'agissait notamment du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la poursuite pénale des auteurs de crimes, de la garantie de la sécurité, du soutien au développement du pays, de la présence de l'État et de l'édification de l'état de droit (voir fig. II). De même, dans l'enquête d'opinion de la Banque mondiale auprès du pays en 2020, la sécurité, la stabilisation, la reconstruction et la gouvernance et les réformes du secteur public figuraient parmi les principales priorités de la population centrafricaine.

Figure II  
**Priorités de la population sur les mesures à prendre aux fins de l'établissement d'une paix durable en République centrafricaine**



Source : Enquêtes de perception MINUSCA-PNUD-Harvard Humanitarian Institute.

#### 4. La MINUSCA a fait progresser les partenariats avec les parties prenantes concernées, malgré des difficultés

13. Lors des entretiens, les représentants des partenaires mondiaux et régionaux, les fonctionnaires du Gouvernement, les organisations de la société civile, les membres de la communauté et l'équipe de pays des Nations Unies se sont dits très satisfaits des partenariats avec la MINUSCA dans la lutte contre l'impunité et l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine. La majorité des personnes interrogées par le BSCI ont jugé que l'unité de vision et l'unité d'effort entre les parties prenantes étaient satisfaisantes, bonnes ou très bonnes.

14. Les partenariats stratégiques noués entre le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA et d'autres partenaires ont permis l'adoption et la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, ainsi que la création de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. La plupart des personnes interrogées ont estimé que le partenariat entre les entités régionales et la MINUSCA était essentiel pour faire avancer le processus de paix, susciter l'engagement international, favoriser la coopération régionale en s'attaquant aux dimensions transfrontalières du conflit, et mobiliser un soutien bilatéral et multilatéral pour faire progresser la paix et la stabilité en République centrafricaine<sup>8</sup>. Ces efforts régionaux ont abouti à la réactivation de trois commissions

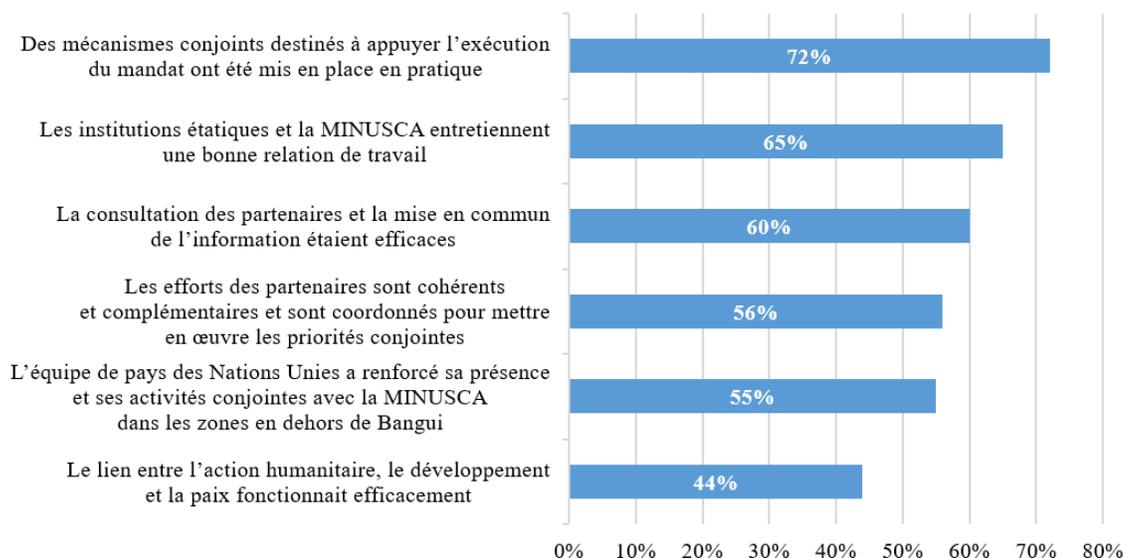
<sup>8</sup> S/2022/762.

mixtes et de deux mécanismes transfrontaliers destinés à traiter les questions transfrontalières.

15. Le partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies a facilité la planification, la programmation et la mise en œuvre conjointes de priorités communes dans les domaines de la paix et de la sécurité ainsi que de la consolidation de la paix. Ces priorités ont été alignées sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour 2018-2022 et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027 à venir (voir fig. III). Si les mécanismes conjoints ont été jugés largement efficaces (72 %), d'autres éléments étaient perfectibles. L'équipe de pays des Nations Unies a bénéficié de la présence et du soutien dévoué de la MINUSCA grâce aux bons offices des dirigeants de la Mission, au renforcement de la sécurité et de la protection, à l'accès humanitaire, à l'appui apporté aux activités de développement, aux initiatives de renforcement des capacités, aux arrangements logistiques et à la programmation conjointe en matière d'extension de l'autorité de l'État, de renforcement de l'état de droit et de lutte contre l'impunité.

16. Par exemple, la MINUSCA a établi un partenariat efficace avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les questions relatives aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux réfugiés ; avec le PNUD sur la restauration et l'extension de l'autorité de l'État, l'état de droit, la Cour pénale spéciale, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement des capacités et l'appui aux opérations électorales ; avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en ce qui concerne la fourniture de services aux victimes de violences sexuelles dans les conflits et les modalités de suivi et d'établissement de rapports ; avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans le domaine de la protection de l'enfance et du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, avec le Service de la lutte antimines de l'ONU dans la lutte contre les menaces de munitions explosives et la construction d'arsenaux militaires ; avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui est du renforcement des capacités et des questions transfrontalières ; avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans les domaines du soutien électoral, de l'égalité des genres et de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et avec la Banque mondiale pour soutenir les programmes nationaux de consolidation de la paix et de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

Figure III  
**Éléments pivots des partenariats de la MINUSCA (pourcentage d'accord dans l'enquête du BSCI)**



17. Il a été difficile de faire le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour garantir une paix et une stabilité durables en République centrafricaine en raison de la reprise des hostilités et de l'insécurité à la suite de la rébellion de la Coalition des patriotes pour le changement en 2021 ; de l'insuffisance de la présence et des activités de développement de l'équipe de pays des Nations Unies en dehors de Bangui ; du gel du soutien budgétaire direct apporté par la communauté des donateurs et les institutions financières internationales ; du budget limité du Gouvernement alloué à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et à d'autres priorités de développement axées sur les personnes ainsi que du budget limité de la MINUSCA réservé aux activités de programmes, aux projets à effet rapide et à l'appui à la lutte contre la violence au sein de la collectivité. En 2021-2022, le budget de la MINUSCA s'établissait à 1,03 milliard de dollars, dont seulement 1 % était alloué aux activités relatives aux programmes. En 2020 et en 2021, on a pu observer des tensions entre la MINUSCA avec le Gouvernement, notamment des violations de l'accord sur le statut des forces et des campagnes de désinformation qui ont eu un impact sur l'exécution du mandat de la MINUSCA<sup>9</sup>, bien que la situation se soit considérablement améliorée depuis la mi-2022 grâce aux efforts combinés de la MINUSCA et des dirigeants du Gouvernement. Les partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de la République centrafricaine ont également été affectés par les différences de cultures institutionnelles, de règles et de réglementations financières, de programmes et de priorités, ainsi que par les lacunes en matière de coordination et de mise en commun des informations.

<sup>9</sup> S/2021/867.

**B. L'appui fourni par la MINUSCA a contribué à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et au renforcement de l'état de droit, mais le rythme des réformes, l'ampleur de l'aide nécessaire et l'instabilité persistante ont entravé les changements profonds**

**1. Par son appui, la MINUSCA a fait progresser la lutte contre l'impunité, mais des problèmes persistent**

18. La MINUSCA a contribué à la promulgation de lois et à la ratification d'instruments juridiques internationaux par le Parlement national et a aidé le Gouvernement à mettre sur pied des structures, des mécanismes, des stratégies et des plans juridiques qui ont permis de renforcer le cadre stratégique de la lutte contre l'impunité ainsi que l'état de droit (voir tableau 1). La MINUSCA a aidé le Gouvernement à faciliter la mise en place progressive et toujours en cours d'une chaîne de justice pénale fonctionnelle, qui s'est traduite par la remise en service des commissariats de police, des brigades de gendarmerie, des cours d'appel et des tribunaux première instance, et des prisons.

Tableau 1

**Cadre stratégique soutenu par la MINUSCA**

<i>Domaine</i>	<i>Orientation et cadre stratégiques</i>
<b>Lois promulguées</b>	Charte d'éthique des magistrats, Code de justice militaire, Code de conduite des agents pénitentiaires, Code national de protection de l'enfance, Code de bonne conduite aux élections, loi sur la parité, loi sur les communautés, loi sur la traite des êtres humains, loi sur l'aide juridictionnelle, loi portant création et fonctionnement du Conseil supérieur de la sécurité nationale, loi sur la liberté de communication, et abolition de la peine de mort.
<b>Conventions et protocoles ratifiés</b>	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif.
<b>Structures et mécanismes créés</b>	Cour pénale spéciale, Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, Comité national sur la prévention du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et des discriminations, Commission spéciale d'enquête, Commission inclusive, Conseiller du Président sur les violences sexuelles et fondées sur le genre et Commission spéciale de vérification, Ministre et Conseiller du Président en matière de désarmement, démobilisation et réintégration, Comité stratégique de prévention et de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, Comité exécutif de suivi, Comité de mise en œuvre national, Comités de mise en œuvre préfectoraux, Comité technique de sécurité <sup>a</sup> , mécanisme de coordination créé sous l'égide du Premier Ministre sur la mise en œuvre de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, poste de Ministre Conseiller à la Présidence sur la réforme du secteur de la sécurité et Comité de coordination du secteur de la sécurité.

## Domaine

## Orientation et cadre stratégiques

**Stratégies et politiques mises en place**

Politique nationale des droits humains, Stratégie nationale de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État, politique nationale de décentralisation et de développement local, politique de réforme du secteur de la justice, politique et stratégie de démilitarisation des prisons, politique de sécurité nationale, stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, stratégie nationale de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, stratégie et programme national en matière de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, stratégie nationale de lutte contre la violence au sein de la collectivité, plan d'action national de lutte contre l'incitation publique à la violence, politique sur le modèle de police de proximité en République centrafricaine, stratégie de protection des victimes et des témoins pour la Cour pénale spéciale, manuel de classification des prisonniers et stratégie nationale sur l'aide juridictionnelle.

**Plans élaborés**

Plan d'action national de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, plan de développement et de renforcement des capacités des Forces de sécurité intérieure, plan global de redimensionnement et de redéploiement des Forces de sécurité intérieure, plan quinquennal de formation des Forces de sécurité intérieure et plan de sécurité intégré pour les élections.

<sup>a</sup> Dont le mandat est de renforcer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine aux niveaux stratégique et préfectoral.

19. Les responsables de la Division des droits humains de la MINUSCA et de la police des Nations Unies ont suivi, consigné et appuyé les enquêtes sur les violations des droits humains et atteintes à ces droits, notamment par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et des modalités de suivi et d'établissement de rapports, afin de renforcer la lutte contre l'impunité. La Division des droits humains et de la police des Nations Unies ont respectivement maintenu une base de données sur les violations des droits humains et atteintes à ces droits et une base de données sur l'état général de la criminalité dans le pays qui ont facilité les enquêtes, les poursuites et les condamnations des responsables. Grâce à des mesures temporaires d'urgence prises conformément à son mandat, la police des Nations Unies a arrêté 645 suspects présumés (2016-2022) et les a remis aux autorités gouvernementales pour qu'ils soient traduits en justice. La Section des affaires judiciaires et pénitentiaires ainsi que la police des Nations Unies ont soutenu les enquêtes menées par les autorités nationales sur les crimes commis contre des soldats de la paix et, exceptionnellement et dans le cadre des mesures temporaires d'urgence, ont mené directement des enquêtes à ce sujet. La MINUSCA a également arrêté 10 chefs notoires de groupes armés et les a remis à la Cour pénale internationale (4), à la Cour d'appel (5) et à la Cour pénale spéciale (1).

20. Au total, 340 affaires pénales<sup>10</sup> ont été jugées en appel, débouchant sur 518 condamnations. En outre, en 2021, les tribunaux militaires et les cours martiales ont condamné 27 responsables militaires pour crimes, sur 39 accusés. La MINUSCA a déployé des efforts de sensibilisation et appuyé les travaux d'enquêtes, ce qui a permis de renforcer la reddition de comptes pour les crimes contre les soldats de la paix : en 2020, la Cour d'appel de Bangui a condamné 28 éléments d'un groupe armé

<sup>10</sup> Rapports sur l'exécution du budget de la MINUSCA ([A/72/637](#), [A/73/654](#), [A/74/621](#), [A/75/620](#) et [A/76/572](#)).

pour le meurtre de 10 soldats de la paix<sup>11</sup>. Des affaires ont été enregistrées pour traduire en justice les auteurs d'actes de malveillance qui ont causé le meurtre de 41 autres casques bleus. Les affaires pénales, y compris les procès emblématiques de chefs de groupes armés menés devant la Cour pénale internationale, la Cour pénale spéciale et la Cour d'appel ont été diffusés en direct et couverts par les médias nationaux et la station radio de la MINUSCA, Guira FM, y compris sur les médias sociaux, afin de favoriser la reddition de comptes, la transparence et l'administration de la justice. La Cour pénale spéciale a condamné 3 chefs de groupes armés en octobre 2022, tandis que 15 autres étaient visés par une enquête et que 48 mandats d'arrêt étaient en attente d'exécution. La Cour pénale spéciale a reçu 237 plaintes de victimes d'attaques armées, ce qui témoigne de l'espoir que la population place dans la justice pénale et de l'accès à la justice en République centrafricaine. Les fonctionnaires de la MINUSCA chargés des droits humains, de la justice et de l'administration pénitentiaire, de la protection de l'enfance et de la police ont régulièrement contrôlé les détenus illégaux et provisoires et les conditions de détention dans les commissariats de police, les tribunaux et les prisons, ce qui a permis d'accélérer la procédure judiciaire et de libérer plusieurs détenus illégaux au cours de la période couverte par le présent rapport. Le soutien de la MINUSCA aux prisons a contribué au renforcement de la sécurité, de l'administration, de la démilitarisation partielle et de l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). En collaboration avec ses partenaires, la MINUSCA a créé trois maisons communautaires pour les droits humains, quatre refuges pour les victimes et les témoins de violences sexuelles, et dix antennes de conseil juridique pour soutenir les victimes dans leur lutte contre l'impunité.

21. Cependant, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits commis par des acteurs étatiques et non étatiques se sont poursuivies sans relâche, et il reste difficile d'amener les auteurs à répondre de leurs actes et de lutter contre l'impunité. Les groupes armés qui ne se sont pas conformés au processus de paix ont continué leurs activités dans ou près de leurs bastions ou dans leurs zones d'opération habituelles et ont commis des atteintes aux droits humains. L'offensive militaire entreprise par les forces de l'État et d'autres personnels de sécurité ainsi que leur recours occasionnel à des supplétifs ont également favorisé l'augmentation des violations des droits humains et les atteintes à ces droits.

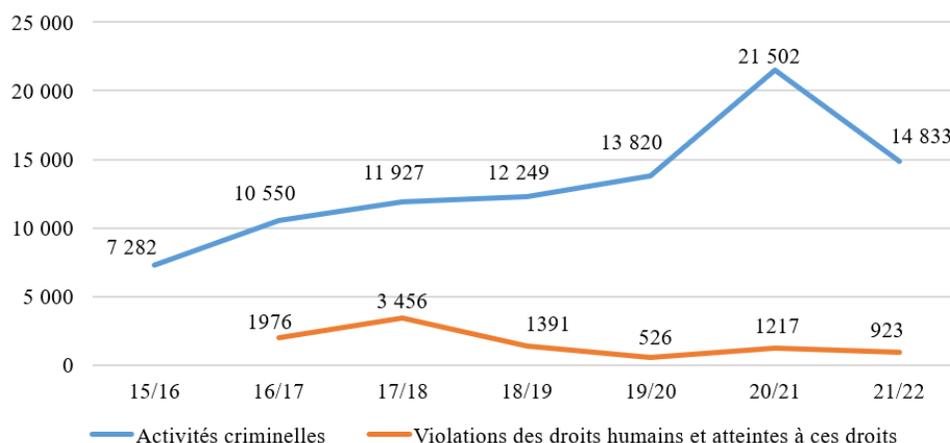
22. Certains groupes vulnérables de la population centrafricaine (comme les minorités, les femmes et les filles) ont continué d'être victimes d'insécurité et de discrimination. La base de données criminelles de la police des Nations Unies comprenait 92 163 cas enregistrés pour la période 2016-2022, qui ont donné lieu à 52 810 arrestations et 6 970 condamnations (13 %). La Division des droits humains a signalé des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment 9 489 cas enregistrés impliquant 18 417 victimes, qui ont abouti à 518 condamnations (5 %) pour des infractions graves (voir fig. IV)<sup>12</sup>. Il s'agissait de 1 916 cas de violence sexuelle liée au conflit (2 014 victimes) et de 3 840 cas de violations graves commises contre la personne d'enfants (2 873 victimes). En outre, entre janvier et septembre 2022, 17 831 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été enregistrés<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Un total de 26 enquêtes sur des attaques contre des soldats de la paix étaient en cours et deux étaient terminées (S/2022/119).

<sup>12</sup> L'augmentation des violations des droits humains et des atteintes à ces droits observée en 2021 est imputable aux violences électorales, à une rébellion armée de la Coalition des patriotes pour le changement et aux opérations militaires des acteurs étatiques.

<sup>13</sup> Système de gestion de l'information sur la violence de genre.

Figure IV  
**Activités criminelles et violations des droits humains et atteintes à ces droits  
 (2016-2022)**



Source : Données de la Division des droits humains de la MINUSCA et de la police des Nations Unies (à partir des données annuelles issues de plusieurs sources, notamment les rapports d'exécution du budget, les rapports du Secrétaire général, les rapports mensuels de la Division et les rapports publics).

23. De nombreux auteurs présumés n'ont toutefois pas été arrêtés ni traduits en justice. Le taux de condamnation pour les activités criminelles et les violations des droits humains et atteintes à ces droits sont restés faibles : 13 % et 5 % respectivement<sup>14</sup>. Des allégations d'ingérence induite ont abouti à la libération arbitraire de cinq auteurs présumés très connus (quatre par la Cour d'appel et un par la Cour pénale spéciale). Les mécanismes de contrôle disciplinaire de l'armée nationale, de la police nationale et de la gendarmerie sont restés en sous-effectif, ce qui a nui à leur efficacité. Du fait du nombre limité de fonctionnaires judiciaires, les tribunaux n'ont pas été en mesure de traiter l'ampleur des affaires pénales. La responsabilité institutionnelle a été jugée faible par les personnes interrogées par le BSCI (Forces de sécurité intérieure – 35 % ; appareil judiciaire – 35 % ; système pénitentiaire – 38 % ; administration territoriale – 26 % ; et domaine militaire – 25 %).

## 2. Par son appui, la MINUSCA a contribué à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État, mais plusieurs facteurs ont limité le fonctionnement efficace de l'autorité de l'État dans des zones situées en dehors de Bangui

24. La MINUSCA a fourni un appui opérationnel, technique, financier et logistique au Gouvernement aux fins de la restauration et de l'extension de l'autorité de l'État. À cet égard, la MINUSCA a travaillé en étroite collaboration avec le comité national chargé de la question au sein du cabinet du Premier Ministre et a élaboré une stratégie nationale relative à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État (2017). Les composantes de la MINUSCA ont aidé les Ministères de la justice et de la promotion des droits humains, de l'intérieur, de la défense et de l'administration territoriale à recruter, à renforcer les capacités et à déployer (via les transports aériens et le transport de surface de la MINUSCA) des fonctionnaires respectifs dans diverses préfectures et sous-préfectures.

<sup>14</sup> Données de la MINUSCA.

25. Grâce aux fonds consacrés aux activités relatives aux programmes, aux projets à effet rapide et aux programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité prévus dans son mandat, la Mission, parfois avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, a soutenu la construction, la réhabilitation et l'extension d'institutions (notamment des tribunaux, des prisons, des bureaux d'administration civile, des commissariats de police, des quartiers généraux de brigade de gendarmerie, des camps militaires, des centres de formation de la police et des militaires) ; la fourniture d'équipements pour les institutions, les services sociaux (écoles, salles municipales ou communautaires, centres d'aide aux victimes, antennes de conseil juridique, refuges, décharges, installations de soins médicaux, approvisionnement en eau, marchés, électrification) ; l'aide à la mobilité (notamment les aérodromes, héliports, routes, ponts, services de ferry, etc.) ; et la fourniture de logements pour les fonctionnaires du Gouvernement. La Mission a également fourni divers équipements et matériels aux autorités de l'État, notamment des ordinateurs, des imprimantes, du mobilier, du matériel médico-légal, des fournitures de bureau, des motocyclettes. Le personnel pénitentiaire fourni par le Gouvernement et les fonctionnaires de la police des Nations Unies ont été affectés dans les prisons et les Forces de sécurité intérieure respectivement, et ont contribué au suivi, à l'encadrement, à la sensibilisation et au renforcement des capacités techniques des fonctionnaires de l'État.

26. L'appui de la MINUSCA a facilité le déploiement et l'extension de la présence et du contrôle de l'autorité de l'État dans les préfectures et sous-préfectures, réduisant ainsi sensiblement la zone qui était sous le contrôle des groupes armés<sup>15</sup>. En effectuant des visites sur le terrain, le BSCI a pu constater que les institutions de l'État et leurs représentants étaient fonctionnels, accessibles et attentifs aux besoins de la population, en dépit des effectifs limités et des maigres ressources. Dans l'ensemble, les organisations de la société civile interrogées ont apprécié l'appui fourni par la MINUSCA en vue d'instaurer un environnement favorable et de déployer des fonctionnaires de l'État dans les zones avancées. Les organisations de la société civile et les membres des communautés ont exprimé leur confiance dans les institutions de l'État et leur légitimité et ont demandé un soutien supplémentaire à la MINUSCA pour le renforcement de leurs capacités.

27. Par son appui à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État, la MINUSCA a favorisé le déploiement de fonctionnaires de l'administration civile dans 16 préfectures et 71 sous-préfectures<sup>16</sup>, ainsi que la remise en activité de 22 tribunaux sur 31 et de 12 prisons sur 38. La présence de fonctionnaires de l'administration et des services civils est passée de 1 315 en 2015 à 3 418 en 2019, et 4 549 en 2022<sup>17</sup>. Le nombre de femmes représentées dans l'administration civile est passée de 329 en 2019 à 577 (13 % des effectifs) en 2022. Selon le suivi et les rapports mensuels de la MINUSCA, environ 70 % des fonctionnaires de l'administration civile étaient présents dans les préfectures et sous-préfectures en moyenne.

28. Afin d'appuyer une plus grande présence du Gouvernement auprès des communautés locales du pays et de renforcer la communication stratégique, la MINUSCA a installé 20 antennes (14 de la MINUSCA et 6 du Gouvernement) dans les bases d'opérations de la MINUSCA. Sur ses plateformes médiatiques, la MINUSCA a lancé des programmes visant à promouvoir une meilleure compréhension du rôle de la Mission et de son mandat, tout en sensibilisant le public

<sup>15</sup> Les groupes armés ont contrôlé une grande partie du territoire de 2016 à 2020. Selon les données du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, le nombre de localités où les groupes armés ont perçu des taxes illégales a diminué en 2021.

<sup>16</sup> En 2021, le Gouvernement a délimité 20 préfectures et 84 sous-préfectures dans le pays.

<sup>17</sup> Rapports sur l'exécution du budget de la MINUSCA et rapports cartographiques de l'administration civile conjointe (2019 et 2022).

aux droits humains et à l'accès à la justice, dans le cadre de sa stratégie de communication visant à contrer la mésinformation et la désinformation et à façonner les perceptions du public.

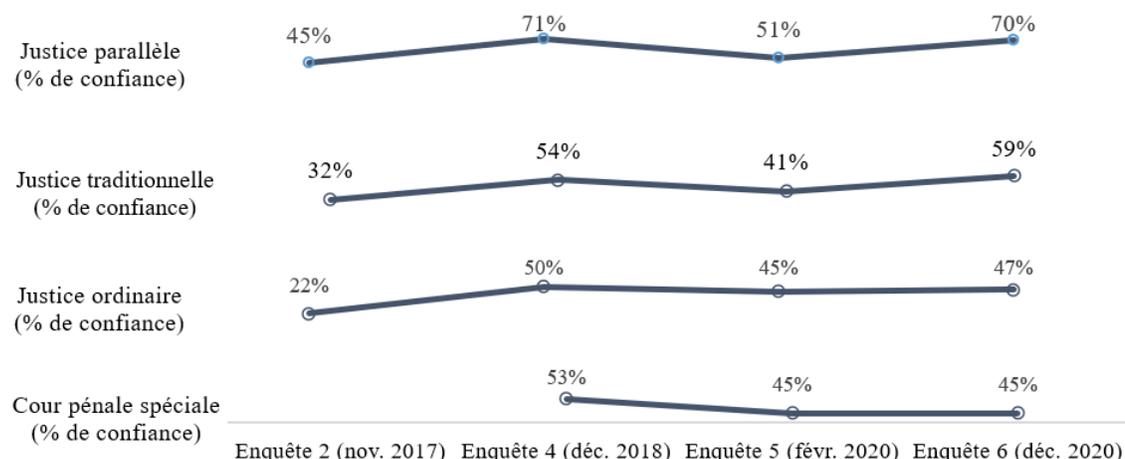
29. Des obstacles se sont dressés à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État. D'après les propos rapportés par la plupart des personnes interrogées, les institutions étatiques au-delà de Bangui manquaient d'infrastructures de base, telles que des bâtiments de bureaux (malgré la réhabilitation de 272 bâtiments administratifs parmi un total de 706 projets à effet rapide depuis 2015), des logements pour les fonctionnaires, une alimentation électrique, des banques pour le versement des salaires, du matériel et des fournitures de bureau, ainsi que des soins médicaux et des établissements d'enseignement. En outre, l'infrastructure institutionnelle de l'État a été fréquemment pillée ou détruite par les groupes armés chaque fois que ces derniers ont pris le contrôle de lieux peuplés de civils. Les personnes interrogées ont noté que les institutions manquaient également de cadres et de personnel qualifiés et professionnels, qu'elles rencontraient des contraintes budgétaires pour payer les salaires à temps et qu'elles étaient incapables de gérer et de suivre les déploiements et les rotations, d'où un faible niveau de motivation. L'insécurité a également donné lieu à des désertions.

30. La plupart des personnes interrogées ont indiqué qu'il fallait poursuivre l'appui au renforcement des capacités pour que les institutions de l'État soient efficaces. L'État disposait d'un budget limité qui rendait difficile la prestation de services de base dans les préfectures et sous-préfectures (seuls 16 % des personnes interrogées par le BSCI étaient d'accord pour dire que l'administration locale fournissait des services de base aux populations locales). Bien que les fonctionnaires de l'État et les populations locales aient apprécié la fourniture d'infrastructures et de matériel par la MINUSCA, le BSCI a relevé des cas de mauvaise qualité des matériaux utilisés pour la construction, le recours à des partenaires d'exécution non qualifiés en raison du manque de capacités locales, l'insuffisance des consultations documentées avec les clients et des problèmes de gestion de projet, notamment des retards incessants, qui ont nui à la durabilité.

### **3. Par son appui, la MINUSCA a renforcé l'état de droit, mais les problèmes de sécurité et la faiblesse des capacités institutionnelles ont limité l'efficacité de son soutien**

31. Par son soutien, la MINUSCA a renforcé l'indépendance, la responsabilité, la transparence et l'efficacité de la police nationale, du système judiciaire et du système pénitentiaire. La MINUSCA a fourni aux autorités de l'État un appui technique au renforcement des capacités afin d'identifier les responsables de crimes constituant des violations du droit international humanitaire et des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Le soutien apporté par la MINUSCA au système de justice pénale a permis d'améliorer l'accès à la justice et l'administration de celle-ci grâce à des normes de procès équitable. Dans le cadre de l'appui fourni à la restauration et à l'extension des institutions étatiques, la MINUSCA a renforcé la chaîne de la justice pénale qui n'était pas fonctionnelle dans les zones situées au-delà de Bangui au lendemain du conflit armé en 2013 et 2014. En conséquence, la confiance de la population dans les mécanismes de justice ordinaire (justice formelle), parallèle (règlement de conflits locaux et médiation) et traditionnelle (par les chefs de village, les entités administratives et traditionnelles) a augmenté au fil du temps (voir fig. V).

Figure V  
**Confiance de la population centrafricaine dans les systèmes judiciaires et la Cour pénale spéciale au fil du temps**



Source : Données MINUSCA-PNUD-Harvard Humanitarian Institute.

32. L'appui technique, logistique et financier fourni par la MINUSCA aux fins de la tenue d'élections nationales en 2016 et 2020 a ouvert la voie à la démocratisation, à l'instauration d'une paix relative, à la stabilité et au rétablissement de l'état de droit. Le rôle clé de facilitation joué par la MINUSCA dans l'avancement du processus de paix global, notamment l'organisation du Forum de Bangui en 2015, la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine en 2019, l'adoption de la feuille de route conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en 2021 et l'initiation du dialogue républicain inclusif en 2022, ont fourni une base solide pour le renforcement de l'état de droit.

33. Afin que ceux qui se sont rendus coupables de crimes par le passé répondent de leurs actes et que les victimes puissent obtenir réparation, et en veillant à ce que toutes et tous puissent accéder à une justice impartiale et équitable, conformément aux conclusions du Forum de Bangui, la MINUSCA a appuyé la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en 2021. En raison de difficultés multiples, la Commission n'a été que partiellement opérationnelle dans l'accomplissement de son mandat en matière de justice transitionnelle. La MINUSCA a encouragé les initiatives de réconciliation pour la paix aux niveaux régional, national, préfectoral et local pour lutter contre la marginalisation et répondre aux revendications locales, notamment par l'établissement d'un dialogue avec les groupes armés et les communautés en conflit. La cohésion sociale et la stabilité ont été renforcées grâce aux consultations que la MINUSCA a tenues avec les populations civiles ; aux efforts de médiation et de réconciliation ; au dialogue avec les chefs religieux, tribaux, les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile ; ainsi que par les négociations organisées entre les fonctionnaires de l'État et les membres de la communauté pour résoudre les problèmes locaux. En octobre 2022, quatre conflits communautaires liés à la transhumance transfrontalière et à des intérêts politiques et économiques contradictoires ont été réglés pacifiquement grâce au dialogue communautaire soutenu par la MINUSCA (115 depuis 2016)<sup>18</sup>.

34. Par le renforcement des capacités et l'assistance matérielle, la MINUSCA a aidé les autorités nationales, préfectorales et sous-préfectorales à remplir efficacement leurs rôles administratifs afin de renforcer la confiance des communautés. La

<sup>18</sup> S/2022/762.

MINUSCA a appuyé l'élaboration de plans de protection communautaire, ainsi que la création de 83 comités de protection communautaires et de 109 réseaux de protection qui reposent sur 78 assistants chargés de la liaison avec la population locale déployés dans ses 42 bases d'opérations et 12 bureaux de terrain et assistés par 5 575 (1 078 femmes) volontaires de la société civile. Ce soutien a permis de renforcer les dispositifs d'alerte rapide, l'atténuation des risques (cartographie des zones de tension, création de plans de protection et déploiement d'équipes d'intervention), la protection (taux de réponse aux plaintes de 73 %) <sup>19</sup> et la réconciliation <sup>20</sup>. La MINUSCA a aidé à mettre en place 29 comités locaux de paix et de réconciliation dans presque toutes les villes principales, favorisant la réconciliation locale entre les communautés musulmanes et chrétiennes selon une approche participative de l'établissement de la paix <sup>21</sup>.

35. Les efforts constants de la MINUSCA ont permis d'améliorer la promotion et la protection des droits humains et de sensibiliser davantage la population à ces droits, notamment en renforçant les capacités des organisations de la société civile. Le travail de sensibilisation, le soutien en matière d'infrastructure et l'appui technique et logistique fournis par la MINUSCA ont abouti à la création de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales (2017). La MINUSCA a fourni un soutien à la coordination des associations de victimes et au groupe de travail sur la justice transitionnelle en République centrafricaine entre 2019 et 2022, dans l'objectif d'améliorer la sensibilisation aux droits humains et l'accès à la justice.

36. Dans le cadre de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes <sup>22</sup>, la MINUSCA a reçu 553 demandes au cours de la période 2016-2022 qui ont donné lieu au filtrage de 18 892 militaires, policiers et gendarmes, dont 18 790 ont été dédouanés. En outre, la MINUSCA a appuyé le processus de vérification de 14 135 militaires au cours de la période 2017-2022. Il est ressorti que 7 officiers et 32 soldats avaient commis des violations des droits humains lors des évaluations des risques menées entre janvier 2018 et mars 2022 <sup>23</sup>. Si le respect et la promotion des droits humains ont été bien notés dans l'enquête du BSCI, la réduction des violations et des atteintes, la sécurité des défenseurs et défenseuses des droits humains et la fourniture de services aux victimes ont été jugés faibles (voir fig. VI).

---

<sup>19</sup> Rapport du BSCI n° IED-18-010.

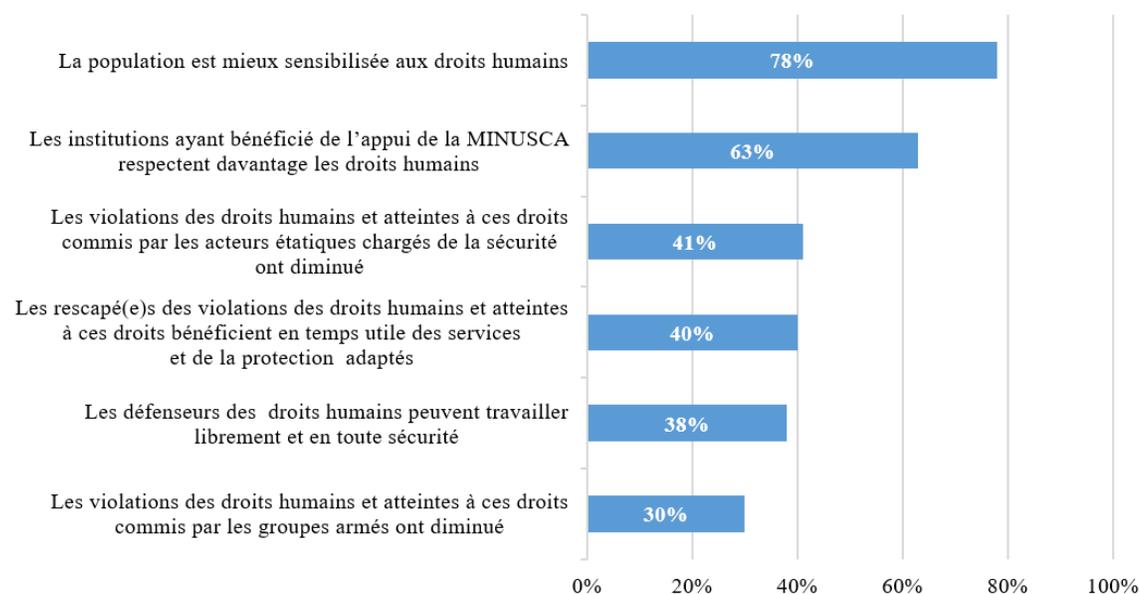
<sup>20</sup> Données de la Section des affaires civiles de la MINUSCA.

<sup>21</sup> [S/2019/822](#).

<sup>22</sup> Données de la Division des droits humains de la MINUSCA.

<sup>23</sup> [S/2022/449](#).

Figure VI  
Normes relatives aux droits humains en République centrafricaine (pourcentage d'accord dans l'enquête du BSCI)



37. Dans l'ensemble, en raison des tensions politiques, de la lenteur du processus de paix, de l'insécurité créée par les groupes armés, des instabilités économiques et des capacités insuffisantes des institutions publiques, la situation de l'état de droit en République centrafricaine est restée précaire et imprévisible. On a constaté que le sentiment de sécurité s'était amélioré, les chiffres étant passés de 7 % des personnes interrogées en 2017-2018 à 30 % en 2020-2021, mais 70 % de la population n'avait aucune certitude quant à sa sécurité<sup>24</sup>. Le nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit a baissé en 2018-2019, a augmenté lors de la rébellion armée post-électorale en 2020-2021, et a légèrement diminué en 2021-2022. Sur le plan humanitaire, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est resté stable (3,1 millions) et le nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins a augmenté de manière constante, passant de 419 000 en 2014 à 746 000 en 2022. Par ailleurs, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est passé de 430 000 en 2014 à une moyenne de 670 000 entre 2017 et 2021 avant de redescendre à 505 000 en 2022 en raison de l'amélioration des conditions de sécurité à la suite des opérations menées par les forces de l'État contre les groupes armés<sup>25</sup>.

38. La MINUSCA a fourni des conseils stratégiques et techniques aux autorités centrafricaines aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la réforme du secteur de la sécurité et de la politique de sécurité nationale ainsi que du plan de développement et de renforcement des capacités des Forces de sécurité intérieure, dont elle avait contribué à l'élaboration. Par son travail de sensibilisation, la MINUSCA a favorisé la désignation d'un Ministre conseiller à la présidence sur la réforme du secteur de la sécurité, à la création d'une cellule de coordination au sein de l'exécutif et à la mise en place d'un comité de coordination du secteur de la sécurité en 2021. Toutefois, la coordination et la mise en œuvre de la réforme sont restées

<sup>24</sup> Données du système géospatial d'appréciation de la situation de la MINUSCA.

<sup>25</sup> Données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations.

problématiques, notamment en ce qui concerne le contrôle des éléments de défense et de sécurité intérieure ainsi que les recrutements parallèles.

39. La plupart des personnes interrogées estiment que l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans le pays passe nécessairement par des efforts conjugués sur le plan politique et dans les domaines de la sécurité, du maintien de la paix et du développement durable, au profit de toutes les régions de la République centrafricaine, la cristallisation et la garantie d'un progrès simultané du pays grâce à une approche solide et systématique du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que par la mise en œuvre intégrale, effective et inclusive de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

### Étude de cas

#### **La mobilisation proactive et constructive de la MINUSCA, ainsi que le suivi et la communication liés aux violations des droits humains commises par les groupes armés, ont renforcé l'état de droit et la lutte contre l'impunité et fait avancer le processus de paix**

La MINUSCA a facilité la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par le Gouvernement et 14 groupes armés en 2019. Toutefois, six groupes armés s'en sont retirés et ont formé la Coalition des patriotes pour le changement pour lancer une rébellion armée contre le Gouvernement en 2021. Grâce à son action et sa collaboration avec ses partenaires, la MINUSCA a contribué à donner un nouveau souffle au processus de paix en vue d'un règlement négocié.

Pour renforcer la lutte contre l'impunité, la MINUSCA a arrêté et traduit en justice plusieurs chefs de groupes armés et combattants dans le cadre de mesures temporaires d'urgence. En outre, dans les rapports respectifs du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ([S/2022/493](#) et [S/2022/272](#)), trois groupes armés figurent sur la liste des parties ayant commis des violations graves contre des enfants et deux groupes armés sur la liste des parties qui, selon des indices graves et concordants, se sont livrées systématiquement à des actes de viol ou d'autres formes de violence sexuelle, ou en sont responsables, dans des situations de conflit armé.

Dans son action ciblant les groupes armés, la MINUSCA a permis le désarmement et la démobilisation de 3 877 ex-combattants, dont 219 femmes, (55 % des cas) dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (2018-2022) et la collecte de plus de 2 775 armes de guerre, 136 879 munitions, 1 526 grenades, 560 autres explosifs et 656 chargeurs<sup>a</sup>. Au total, 7 245 enfants associés à des groupes armés ont été libérés et 2 750 autres enfants se sont auto-démobilisés<sup>b</sup>. Au total, 666 ex-combattants (374 en 2019/20 et 292 en 2020/21) ont été intégrés dans les forces de défense nationale et les Forces de sécurité intérieure. Au cours de la période 2016-2022, les programmes de prédésarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence au sein de la collectivité<sup>c</sup> ont bénéficié à 31 480 ex-combattants (dont 9 148 femmes), jeunes à risque et autres membres de la communauté.

Cependant, le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement reste un défi majeur et une priorité pour faire avancer le processus de paix. L'absence de réintégration socioéconomique durable des ex-combattants, le manque d'intégration transparente par les

institutions de sécurité nationales, l'utilisation potentielle des ex-combattants comme supplétifs dans le conflit en cours et le manque de suivi systématique des ex-combattants désarmés et démobilisés demeurent problématiques. En outre, les unités spéciales mixtes de sécurité, qui associent les ex-combattants aux forces nationales, n'ont pas réussi à devenir pleinement opérationnelles. En outre, les représentants du Gouvernement et des organisations de la société civile interrogés ont estimé que la MINUSCA n'avait pas adopté une attitude proactive pour éliminer la menace posée par les groupes armés ; la riposte aux cas de violence physique aurait pris du temps ; les infrastructures gouvernementales n'avaient pas été protégées des pillages et des destructions par les groupes armés. Malgré les efforts concertés de toutes les parties prenantes, la menace posée par les groupes armés est restée élevée dans certaines régions.

<sup>a</sup> Données de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MINUSCA.

<sup>b</sup> Données de la Section de la protection de l'enfance de la MINUSCA.

<sup>c</sup> La MINUSCA a atteint un quota de 30 % de femmes dans les projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité.

#### **4. Le soutien apporté par la MINUSCA aux institutions de la République centrafricaine a été partiellement durable**

40. L'appui institutionnel, technique, opérationnel et logistique fourni par la MINUSCA aux institutions de l'État, aux organisations de la société civile et aux communautés a renforcé la durabilité des programmes. La plupart des installations, équipements et biens fournis par la MINUSCA qui ont été inspectés dans le cadre de l'évaluation semblaient être opérationnels et utilisés de manière optimale. La MINUSCA a également mobilisé des ressources financières supplémentaires pour renforcer la durabilité des programmes essentiels en matière d'état de droit par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies, du Fonds pour la consolidation de la paix (13,6 millions de dollars), de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit (8 millions de dollars), de l'Union européenne (19,5 millions d'euros) et de la Banque mondiale (4 millions de dollars).

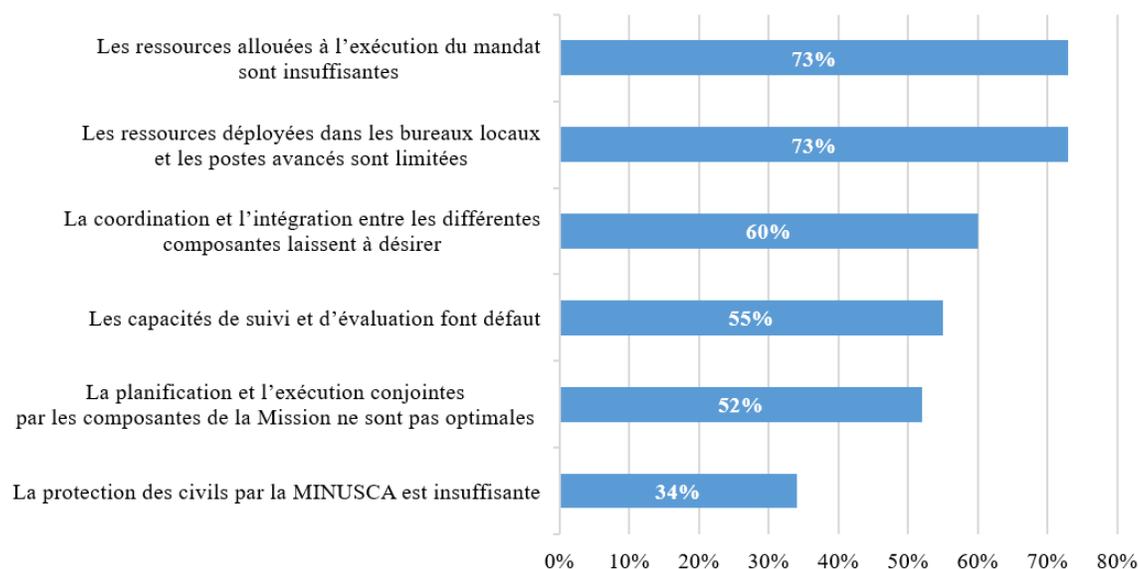
41. Cependant, de nombreux facteurs inhibiteurs ont affecté la durabilité de ces programmes. Les institutions de l'État manquaient de soutien budgétaire régulier et de ressources pour fonctionner efficacement et entretenir les infrastructures. Les mécanismes d'état de droit soutenus par la MINUSCA et ses partenaires, tels que la Cour pénale spéciale, la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, les antennes de conseil juridique et les unités de sécurité mixtes spéciales, ont continué à manquer cruellement de ressources. La durabilité a également été limitée par l'insuffisance des fonds dont disposait l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui du développement. De plus, le gel du soutien budgétaire direct par les principaux partenaires et les institutions financières internationales a exacerbé la situation. Il ressort de l'enquête du BSCI que la durabilité est la caractéristique qui obtient la note la plus faible dans l'évaluation du soutien fourni par la MINUSCA (36 %).

#### **C. La mise en œuvre du mandat a été entravée par des difficultés internes**

42. La MINUSCA s'est heurtée à des difficultés internes qui ont pesé sur l'exécution de son mandat. Plusieurs personnes interrogées ont signalé des lacunes dans la

planification intégrée, la coordination et le partage d'informations. Un autre facteur limitant était dû au cloisonnement dans la structure de l'organigramme (la Division des droits humains, le Service de la réforme du secteur de la sécurité et la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration étant rattachés au pilier du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général alors que la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et la Section des affaires civiles sont rattachées au pilier du Coordonnateur résident/Coordonnateur des opérations humanitaires). La figure VII illustre les difficultés internes qui, selon les personnes interrogées par le BSCI, ont obstrué l'exécution du mandat.

Figure VII  
**Principales difficultés internes rencontrées par la MINUSCA (pourcentage d'accord dans l'enquête du BSCI)**



#### **D. La MINUSCA a activement défendu et soutenu les résultats en matière d'état de droit par la prise en compte des questions de genre, les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 16, l'inclusion des personnes handicapées et la protection de l'environnement**

##### **1. L'intégration des questions de genre a été convenablement prise en compte et encouragée**

43. Les dirigeants de la MINUSCA ont collaboré avec des membres du Gouvernement et de la société civile aux niveaux national et provincial pour améliorer la représentation et la participation des femmes au Parlement, aux mécanismes de paix et aux postes administratifs. Les évaluations, les programmes, les plans et les rapports de la Mission ont correctement pris en compte les questions de genre et s'appuyaient sur des données ventilées par sexe. Les activités de sensibilisation et d'appui menées par la MINUSCA avec ses partenaires ont abouti à la promulgation d'une loi sur la parité en 2016, grâce à laquelle un quota de 35 % de femmes candidates a été fixé (seulement 15,6 % ont été atteints lors des élections de 2020) ; la participation des femmes aux élections en tant qu'électrices a connu une hausse (46 % des femmes inscrites) ; les femmes ont été mieux représentées à l'Assemblée nationale (de 8 % à 12 %) ; des certificats de naissance ont été délivrés à 3 185

femmes afin de leur permettre de voter, et la proportion de femmes aux postes ministériels est passée de 8,6 % en 2017 à 12,9 % en 2021. La représentation des femmes s'est élargie dans l'administration civile (de 329 en 2017 à 577 en 2022)<sup>26</sup>, la police nationale (25 %), la gendarmerie (15 %), les dispositifs d'alerte rapide (49 %), la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (45 %), les comités locaux pour la paix et la réconciliation (35 %), le dialogue républicain (17 %)<sup>27</sup> et les négociations de paix (8 femmes sur une délégation de 78 membres). En outre, la MINUSCA a appuyé la création de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants ; a établi des groupes de travail chargé des questions de violence fondée sur le genre au niveau des bureaux extérieurs ; a renforcé les capacités des équipes de direction des organisations de femmes et de jeunes et des organisations de la société civile ; a contribué à la création de zones de vie séparées pour les femmes et les jeunes détenus dans les prisons. Les initiatives de renforcement des capacités de la MINUSCA visaient spécifiquement les femmes fonctionnaires et les membres de la communauté. Les équipes de liaison féminine ont échangé avec les communautés locales pour les sensibiliser aux questions de protection afin d'adapter les réponses collectives. Cinquante-huit pour cent des personnes interrogées par le BSCI ont convenu que la participation pleine, véritable, sûre et sur un pied d'égalité des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et au processus de paix en République centrafricaine avait augmenté.

## **2. La MINUSCA a contribué à faire avancer l'objectif 16 du développement durable, mais sans approche systématique**

44. Les programmes relatifs aux droits humains, à l'état de droit, à l'égalité des genres et à l'appui institutionnel de la MINUSCA et des partenaires concernés ont contribué à faire avancer l'objectif de développement durable n° 16 en République centrafricaine et à renforcer les progrès en la matière. Même si le Bureau du Coordonnateur résident, l'équipe de pays des Nations Unies et les parties prenantes nationales ont suivi les grandes lignes des objectifs de développement durable, il y a eu un manque de synergie et un manque d'approche et de planification systématiques et coordonnées aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 16.

## **3. La Mission a collaboré activement avec le Gouvernement afin d'établir un cadre relatif à l'inclusion des personnes handicapées en République centrafricaine**

45. Les personnes handicapées ont été parmi les plus vulnérables lors des attaques armées en République centrafricaine. L'action de sensibilisation de la MINUSCA a abouti à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2016 par le Gouvernement, bien que la loi et la stratégie nationales sur le handicap n'aient pas encore été adoptées<sup>28</sup>. Pour faire avancer les intérêts et les droits des personnes handicapées, la MINUSCA a fourni une assistance technique et soutenu la campagne annuelle de sensibilisation de l'Organisation nationale des personnes handicapées, organisation de la société civile centrafricaine. En coopération avec ses partenaires, la MINUSCA a fourni un appui au titre des programmes aux personnes handicapées en termes d'aide à la mobilité, de produits de première nécessité, de soins médicaux et d'installations récréatives, entre autres. Cinquante et un pour cent des personnes interrogées par le BSCI s'accordent à dire que les personnes handicapées ont été protégées contre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées aux conflits.

<sup>26</sup> Données du Groupe des questions de genre de la MINUSCA.

<sup>27</sup> A/77/573.

<sup>28</sup> Données de la Division des droits humains de la MINUSCA.

#### 4. Les aspects environnementaux ont été pris en compte dans la planification des programmes et la mise en œuvre de certains projets

46. Certains des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité et des projets à effet rapide mis en œuvre par la MINUSCA tenaient compte de la protection de l'environnement, en faisant figurer des dispositions de nature à améliorer la sécurité, le bien-être des communautés et les capacités administratives. On peut citer certaines contributions notables : installation de panneaux solaires pour l'électrification afin de renforcer la sécurité des institutions publiques, des routes et des lieux publics ; installation de dispositifs de collecte des eaux de pluie dans les bâtiments construits ou réhabilités ; fourniture de systèmes d'approvisionnement en eau par forage à l'intention des populations ; plantation d'arbres, y compris d'arbres fruitiers ; prévention ou réduction des effets néfastes sur l'environnement, en particulier la pollution du sol et de l'air et des eaux souterraines (par exemple, la décharge de Bangui).

## V. Recommandations

47. Le BSCI formule quatre recommandations importantes, qui figurent dans le tableau 2.

Tableau 2

### Recommandations du Bureau des services de contrôle interne

<i>Recommandation</i>	<i>Type</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1. Par ses bons offices et sa coordination avec les partenaires, la MINUSCA devrait améliorer le soutien stratégique, opérationnel, technique et logistique apporté à la police, à l'appareil judiciaire, à l'administration pénitentiaire, à la gendarmerie, à l'armée et à l'administration territoriale pour renforcer l'état de droit.	Important	<p>a) Des membres de la police, des institutions judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de la gendarmerie, de l'armée et des institutions de l'administration territoriale sont déployés dans un nombre croissant de préfectures et sous-préfectures et véritablement en service ;</p> <p>b) Des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine adoptée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la réforme de la justice et du système pénitentiaire, les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement, et la mise en service de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, conformément au calendrier convenu ;</p> <p>c) On observe une réduction de l'impunité pour les violations des droits humains et les atteintes à ces droits (y compris les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves contre les enfants) commises par des acteurs étatiques et non étatiques et les auteurs</p>

<i>Recommandation</i>	<i>Type</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
		sont traduits en justice afin de créer un environnement politique et institutionnel et des conditions de sécurité propices à la réconciliation nationale et à une paix durable.
2. La MINUSCA devrait collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires concernés pour articuler l'action humanitaire, le développement et la paix afin de réaliser des progrès globaux, simultanés et se renforçant mutuellement dans les domaines de la paix, du développement et de l'humanitaire, l'idée étant d'instaurer une paix et une stabilité durables.	Important	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) L'articulation de l'action humanitaire, du développement et de la recherche de la paix est finalisée avec le bureau intégré, le Bureau du Coordonnateur résident et l'équipe pays des Nations Unies ;</li> <li>b) Des plans conjoints ou coordonnés sont élaborés, des ressources et des priorités sont définis, et les programmes sont mis en œuvre ;</li> <li>c) Des conditions sont instaurées pour accroître la présence et les activités de l'équipe des Nations Unies dans le pays afin d'apporter les dividendes de la paix.</li> </ul>
3. Le Département des opérations de paix et la MINUSCA devraient examiner les besoins en ressources conformément au mandat du Conseil de sécurité et mobiliser les ressources adéquates avec les principales parties prenantes.	Important	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Une évaluation complète des besoins en ressources est réalisée conjointement par le Département des opérations de paix et la MINUSCA ;</li> <li>b) Un plan de mobilisation des ressources et de mise en œuvre du mandat est élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>c) Un appui est fourni en matière de sensibilisation afin de mobiliser des ressources à affecter au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</li> </ul>
4. La MINUSCA devrait renforcer la planification conjointe, la coordination et l'intégration entre les piliers et les sections des composantes concernées <sup>a</sup> de la Mission afin d'améliorer l'efficacité dans l'exécution du mandat.	Important	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Un plan intégré pour l'ensemble de la Mission est élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>b) Des objectifs et des tâches communs sont définis au regard du mandat, des priorités conjointes sont définies avec une division coordonnée du travail, et la mise en œuvre conjointe fait l'objet d'un suivi et connaît des adaptations en vue d'atteindre les résultats souhaités.</li> </ul>

<sup>a</sup> Notamment la Section de la justice et des affaires pénitentiaires, la Division des droits humains, la police des Nations Unies, la Section des affaires civiles, la Division des affaires politiques, le Service de la réforme du secteur de la sécurité, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la force et le Service de la communication stratégique et de l'information.

## Annexe

### Observations reçues des entités concernant le projet de rapport

#### Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

En référence à votre mémorandum intérieur du vendredi 3 février 2023 sur le sujet susmentionné, veuillez trouver la réponse de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Je saisis l'occasion de vous remercier, vous et votre équipe, pour le travail et les efforts consentis pour mener à bien cette évaluation, ainsi que pour les conclusions et les recommandations formulées dans le rapport.

Je souscris aux conclusions du rapport d'évaluation et je note que ce dernier a été largement revu par la Mission au cours des phases de rédaction, et n'appelle donc aucun autre commentaire.

Les recommandations sont également acceptées et les indicateurs de progrès dûment notés, bien que ceux-ci doivent être considérés dans un contexte plus large, la MINUSCA n'étant qu'un des nombreux acteurs clés nécessaires pour les atteindre.

Je suis consciente de l'ampleur de l'évaluation, et la Mission fournira le plan d'action séparément, compte tenu de l'arrivée récente du nouveau Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). En outre, je travaillerai en étroite collaboration avec mes collègues du Département des opérations de paix pour veiller à ce que les recommandations transversales soient traitées de manière intégrée.

Je tiens à remercier le BSCI et son personnel pour la qualité de la coopération et des conseils dont nous avons bénéficié pendant le processus d'évaluation.

#### Secrétaire général adjoint aux opérations de paix

Je me réfère au projet de rapport final sur l'appui apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à la lutte contre l'impunité, à l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit en République centrafricaine.

Le Département des opérations de paix accuse réception et souscrit au rapport et à ses recommandations et soutiendra la MINUSCA dans leur mise en œuvre.

Je profite de l'occasion pour remercier le BSCI et son personnel pour la qualité de leur coopération et pour l'approche constructive qui a présidé à tout le processus d'évaluation.